

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung |
| Herausgeber: | Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat |
| Band: | 14 (1938-1939) |
| Heft: | 13 |
| Artikel: | Zentralkurse für Handgranatenwerfen = Cours central de lancement de grenades à main = Corso centrale per lancio granate a mano |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-707932 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. K. Egli, Zürich.

**Zentralkurs für
Handgranatenwerfen**

**Cours central de lance-
ment de grenades
à main**

**Corso centrale per lancia-
grane a mano**



Legenden zu nebenstehenden Bildern

- 1 Handgranatenwurf aus einer Deckung heraus: blitzschnelles Aufschnellen beim Abwurf ist notwendig, soll aber die Höhe von einem Meter nicht überschreiten.**
Jet de grenades depuis un couvert: un saut rapide au moment du jet est nécessaire, toutefois la hauteur d'un mètre ne doit pas être dépassée.
Lancio di granate dal coperto. Un fulmineo e rapido mostrarsi è inevitabile, ad ogni modo non si dovrà esporsi, al massimo, che per un metro in altezza.
- 2 Wurf einer Stielhandgranate aus kniender Stellung: der Körper ist leicht nach rückwärts gebogen, das Körperf gewicht gleichmäßig auf beide Beine verlegt, der Arm ist stark nach rückwärts ausgestreckt, Jet d'une grenade à manche de la position „à genoux“: le corps est légèrement penché en arrière, son poids également réparti sur les jambes, le bras est fortement tendu en arrière.
Lancio, in ginocchio, di una granata d'acciaio: Il corpo è lievemente piegato all'indietro, il peso del corpo ugualmente ripartito sulle gambe, il braccio fortemente teso all'indietro.**
- 3 Namentlich beim Werfen von Defensiv-Handgranaten ist es unbedingt notwendig, sofort nach dem Abwurf wieder hinter der Deckung zu verschwinden.**
Il est indispensable, notamment lors du lancement de grenades défensives, de se remettre à couvert aussitôt le jet effectué.
Specialmente se si tratta del lancio di una granata difensiva è indispensabile rimettersi immediatissimamente al coperto.
- 4 Macht der Gegner von der Handgranate Gebrauch, so ist der Wurf scharf zu beobachten, um . . . (siehe Bild 5)**
Si l'ennemi fait usage de grenades à mains, il faut intensément observer le jet, de manière . . . (voir cliché 5)
Quando l'avversario facesse uso di granate a mano è indispensabile osservare con precisione il getto, per . . . (Vedi fig. 5)
- 5 . . . sich je nach dem Aufschlagen sofort stark in der betreffenden Richtung an die Deckung drücken zu können. Bei Aufschlag links wird man sich also nach links zu werfen haben . . .
. . . à pouvoir selon le point de chute, se coller immédiatement au couvert dans la direction correspondante. En cas de point de chute à gauche, se jeter à gauche également, . . .
. . . potersi, dopo lo scoppio, immediatamente mettere al coperto: se lo scoppio avviene sulla sinistra si dovrà gettarsi a sinistra . . .**
- 6 bei Aufschlag vor der Deckung möglichst nach vorne dem Gegner zu und . . .
. . . en cas de point de chute devant le couvert, se jeter si possible en avant face à l'ennemi . . .
. . . se lo scoppio si effettua di fronte, tentare, più che lo si può, di gettarsi innanzi, mentre . . .**
- 7 bei Aufschlag rechts, nach rechts hin an die Deckung pressen.
. . . et en cas de point de chute à droite, se jeter à droite contre le couvert.
. . . se la granata scoppia a destra, gettarsi al coperto verso destra.**
- 8 Sprungweise geht der Stoßtrupp vor, nachdem er jeweils die nächste Deckung mit Handgranaten gesäubert hat.**
La troupe de choc avance par bonds qu'elle effectue en nettoyant au préalable à coups de grenades les couverts successifs de l'ennemi.
Il gruppo d'assalto progredisce a salti occupando le posizioni avversarie dopo di averle "ripulite" a mezzo delle granate a mano.

Suisse terminée, le général Dufour demanda son remplacement à la direction de la carte et du bureau topographique. Elle fut confiée au Lieut.-col. *Hermann Siegfried* de Zofingen qui avait été pendant de nombreuses années le collaborateur de Dufour. En même temps le Bureau topographique fut transféré de Genève à Berne, en 1865. Sitôt après la publication de la carte topographique de la Suisse le besoin de cartes à plus grandes échelles se fit sentir. C'est au Club alpin suisse, fondé en 1863, que l'on doit l'initiative, relative à la publication des levés originaux de la carte Dufour. Siegfried reconnaît de suite les avantages de cette proposition et soutint le projet auprès des autorités. Il réussit entièrement dans cette tâche puisque le 27 novembre 1868 l'Assemblée fédérale acceptait les projets de lois concernant la publication des levés de plans topographiques et la continuation des travaux topographiques. Ce fut l'origine de la publication de l'*«Atlas topographique de la Suisse aux échelles de 1 : 25 000 et 1 : 50 000* appelé brièvement l'*«atlas Siegfried»*. Cet atlas comprend 456 feuilles à l'échelle de 1 : 25 000 (Jura et Plateau) et 132 feuilles à l'échelle de 1 : 50 000 (Alpes) soit un total de 588 feuilles. En 1873 une réduction de la carte Dufour sortit de presses, la *Carte générale de la Suisse à l'échelle de 1 : 250 000*. Cette carte publiée en 4 feuilles, exécutée d'après les mêmes principes que la carte Dufour fut gravée sur acier et sur cuivre. Plus tard, en 1879 paraissait

la *Carte d'ensemble de la Suisse et des territoires frontières à l'échelle de 1 : 1 000 000* gravée sur pierre pour l'impression en 6 couleurs.

La publication de ces différentes cartes topographiques et géographiques occupa le Bureau topographique pendant les années 1870 à 1900. Des levés et contrôles montrèrent bientôt que la plupart des feuilles de l'*Atlas topographique* publiées pendant cette période devaient être mises à jour, voire révisées complètement. D'autre part, les mensurations cadastrales prévues par le code civil suisse de 1907 amorcèrent les travaux de la nouvelle triangulation fédérale et du nivelllement de précision. Il était alors tout naturel d'envisager dans un prochain avenir la confection d'une nouvelle carte topographique s'appuyant sur des bases géodésiques modernes et sûres. La guerre mondiale de 1914—1918 interrompit les travaux préliminaires et les études relatifs à la nouvelle carte; ceux-ci ne furent repris qu'en 1922. En ce moment la situation était encore plus favorable que précédemment. Les bases géodésiques étaient à peu près achevées et les méthodes de levés photogrammétriques parfaitement au point; malgré cette situation des plus propice pour la mise en œuvre de ce grand travail, il fallut attendre plus de 10 ans avant que les bases légales fussent promulguées. C'est en 1935 que l'Assemblée fédérale accepta la *loi fédérale concernant l'établissement des nouvelles cartes nationales*. Le programme d'exécution prévu par cette loi fut accepté et mis en vigueur par le Conseil fédéral au début de 1937. Ce programme prévoit l'établissement de 6 nouvelles cartes nationales, 3 cartes topographiques: 50 000^{me} (carte militaire unique), 25 000^{me} et 100 000^{me}, 3 cartes géographiques: 200 000^{me}, 500 000^{me} et 1 000 000^{me}. La plus urgente est la carte militaire au 50 000^{me}; elle sera publiée d'un seul trait de 1938 à 1952.

Voyons maintenant très brièvement, comment sont confectionnées nos cartes topographiques modernes et tout particulièrement notre *carte militaire ou carte de l'armée à l'échelle de 1 : 50 000*.

Lorsqu'on établit la carte topographique d'un pays quelconque, on pose le problème de représenter sur une feuille de papier une partie plus ou moins grande de la sphère à une échelle bien déterminée. Enveloppons une sphère d'un morceau d'étoffe; nous verrons qu'il est impossible d'éviter les plis. Le problème inverse, c'est-à-dire d'étendre une portion de la sphère à plat ne peut pas se résoudre sans qu'il y ait des plis ou des déchirures de la calotte sphérique. Dans le cas de la Suisse on a cherché une représentation plane présentant le minimum de déformations ou d'altérations. On ne peut pas les éliminer entièrement. La *projection conforme cylindrique à axe oblique* a été choisie pour notre pays. Les altérations résultant de l'emploi de cette projection sont si minimales qu'il n'est pas nécessaire d'en tenir compte pour nos cartes topographiques. L'ancien observatoire de Berne a été choisi comme point central du système de projection. C'est à cet observatoire que furent exécutées les mesures astronomiques utilisées pour l'orientation du réseau de triangulation de la Suisse sur la sphère terrestre.

On ne peut pas établir la carte d'un pays en commençant à un « bout » et en terminant à l'autre « bout ». Il faut tout d'abord établir un canevas, un squelette de points fixes bien déterminés, bien répartis qui serviront de point de départ pour le levé de détail. La *triangulation* a pour objet la détermination de la position des points fixes et le *nivellement de précision*, l'altitude de ceux-ci. Le triangle est la forme géométrique la plus simple. En